



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Ght_BIHLSUD_2026-092

**PROJET DE REMPLACEMENT DE MATERIELS DE BLANCHISSERIE VAPEUR EN
GAZ (FOURNITURE ET MISE EN SERVICE) POUR LES SITES DE ROANNE GBH3 ET
ANNONNAY GBH4, AINSI QUE LA REPRISE DU MATERIEL EXISTANT**

I - INFORMATIONS GENERALES

Il est décidé de remplacer tous les équipements de blanchisserie utilisant de la vapeur par du matériels gaz sur 2 blanchisseries du GCS GBH 42-07.

Les 2 sites de production utilisent la solution informatique « SODILEC » pour la gestion de la production, il est obligatoire de garder ce fonctionnement.

Le site de Roanne (GBH3) est situé sur dans le périmètre du CH de Roanne, 5 boulevard des cotes 42300 ROANNE.

Le site de ROANNE est soumis à autorisation d'exploitation en référence à la réglementation des installations classées. L'hôpital de Roanne n'aura plus de chaudière vapeur pour fin 2026, utilisée par la blanchisserie.

Le site d'ANNONAY (GH4) est situé sur dans le périmètre du CH d'Ardèche Nord, 1 rue du bon Pasteur 07100 ANNONAY.

Le site d'ANNONAY est soumis à enregistrement d'exploitation en référence à la réglementation des installations classées. L'hôpital Ardèche Nord n'aura plus de chaudière vapeur en aout 2026, utilisée par la blanchisserie.

II - EXIGENCES

- Les implantations proposées prendront en compte la configuration actuelle des locaux (équipements, réseaux, gaines...), à partir des informations fournies et de leurs propres relevés de mesure effectués sur place, mais aussi les évolutions prévues.
- L'ensemble des travaux (raccordements, modifications, percements, gaines...) nécessaires à la mise en œuvre de la solution retenue est à la charge du titulaire.
- Pour la partie « bruleurs » le GCS utilise la marque « WEISHAUPT » sur les 2 premiers sites de production, et nous souhaitons rester sur cette marque en terme de gestion de pièces détachées pour la maintenance.
- La reprise, le démontage et l'évacuation du matériel vapeur sera à la charge du fournisseur retenue

III – SITUATION ACTUELLE

3-1 : GBH 3 traite et loue le linge hospitalier issue de 5 adhérents uniquement sur la blanchisserie de ROANNE :

- vêtements professionnels : tunique, pantalon, tee-shirt, polo, ...
- petit linge plat : taie, torchons, serviette éponge, ...
- grand plat : couverture, draps, alèse, ...
- linge de nettoyage : bandeau de lavage, lavette, ...
- linge de résident.

Les transports sont effectués par des chauffeurs du pôle logistique du CH de ROANNE.

Tonnage général :

Le tonnage traité en 2025 a été de 4.57 tonnes par jour

Les énergies :

L'électricité : armoires électriques situées dans la blanchisserie

L'air comprimé : deux compresseurs fonctionnent en couplage et gérés automatiquement.

Le gaz : en cours de déploiement à l'entrée de la blanchisserie, mais sera à proximité des lots

3-2 : GBH 4 traite et loue le linge hospitalier issue de 5 adhérents uniquement sur la blanchisserie d'ANNONAY :

- vêtements professionnels : tunique, pantalon, tee-shirt, polo, ...
- petit linge plat : taie, torchons, serviette éponge, ...
- grand plat : couverture, draps, alèse, ...
- linge de nettoyage : bandeau de lavage, lavette, ...
- linge de résident.

Les transports sont effectués par des chauffeurs du pôle logistique du CH d'Ardèche Nord.

Tonnage général :

Le tonnage traité en 2025 a été de 2.5 tonnes par jour

Les énergies :

L'électricité : armoires électriques situées dans la blanchisserie

L'air comprimé : deux compresseurs fonctionnent en couplage et gérés automatiquement.

Le gaz : en cours de déploiement à l'entrée de la blanchisserie, mais sera à proximité des lots

IV – PROJET

Pour la blanchisserie de ROANNE GBH 3 :

- Le candidat devra proposer le remplacement des équipements utilisant de la vapeur : le tunnel de finition, les 6 séchoirs et calandre GP par du matériel gaz, en tenant compte du mixte article se trouvant en annexe 1.
- Une calandre gaz duo pour le train mixte GP/PP
- Une solution de séchage du linge avec le tunnel de lavage existant.
- Une solution de séchage du linge résidents
- Un tunnel de finition 2 modules pour le séchage des vêtements

Le planning des travaux doit être clairement expliqué. Le prestataire doit tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de rupture d'alimentation du linge pendant les travaux. Il précisera les matériels qu'il mettra à disposition.

V - REALISATION

- Les travaux devront débuter et être terminer en 2026.
- **L'installation doit nécessairement être effectuée sans interruption de la production.**
- Les différentes opérations seront décrites précisément avec indications des périodes, durées, intervenants, équipements et travaux concernés... et des moyens garantis qui seront mis en œuvre par le titulaire et ses sous-traitants. Les contraintes, dégradations du fonctionnement... induites par les organisations provisoires entre les opérations seront explicitées précisément. Toutes ces données seront regroupées dans un planning prévisionnel.

VI - LES SOLUTIONS

- **Lot 1 :** Remplacer le tunnel de finition uniquement sans changer le convoyeur de cintres existant, avec 2 brûleurs, le tunnel de finition devra intégrer la communication (arrêt d'urgence, changement de programme et de vitesse).
- **Lot 2 :** Remplacer les 2 séchoirs 50kg (mini) côté sortie du tunnel de lavage, et proposer une solution pour le remplacement des 4 séchoirs 50kg (mini). =>Les séchoirs devront intégrer des systèmes de type infrarouge. 3 séchoirs 50kg (mini) dont 1 avec le système d'aspiration et 1 séchoir 20kg (mini).
- **Lot 3 :** Remplacer la calandre duo 1200 LAPAUW (vapeur) par une calandre duo gaz. L'engageuse et la plieuse existante du train de calandre reste en place, la calandre devra intégrer la communication (arrêt d'urgence, changement de programme et de vitesse) de l'engageuse et la plieuse existante de marque JENSEN (protocole cotas).
- Le fournisseur devra indiquer la conso énergétique, électricité, gaz de chaque matériel
- Le démontage et l'évacuation du matériel vapeur

Pour la blanchisserie d'ANNONAY GBH 4 :

Le candidat devra proposer le remplacement des équipements utilisant de la vapeur : le tunnel de finition, les séchoirs et calandre GP par du matériel gaz, ainsi que d'uneessoreuse en tenant compte du mixte article se trouvant en annexe 2.

- Une calandre gaz mono pour le train mixte GP/PP
- Une solution de séchage du linge plat avec le tunnel de lavage existant.
- Un tunnel de finition pour le séchage des vêtements
- Le remplacement de l'essoreuse
- De proposer une solution de séchage du linge résidents

Le planning des travaux doit être clairement expliqué. Le prestataire doit tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de rupture d'alimentation du linge pendant les travaux. Il précisera les matériels qu'il mettra à disposition.

V - REALISATION

- Les travaux devront être terminés en août 2026.
- **L'installation doit nécessairement être effectuée sans interruption de la production.**
- Les différentes opérations seront décrites précisément avec indications des périodes, durées, intervenants, équipements et travaux concernés... et des moyens garantis qui seront mis en œuvre par le titulaire et ses sous-traitants. Les contraintes, dégradations du fonctionnement... induites par les organisations provisoires entre les opérations seront explicitées précisément. Toutes ces données seront regroupées dans un planning prévisionnel.

VI - LES SOLUTIONS

- **Lot 4 :** Remplacer le tunnel de finition uniquement sans changer le convoyeur de cintres existant, avec 2 brûleurs, le tunnel de finition devra intégrer la communication (arrêt d'urgence, changement de programme et de vitesse)..
- **Lot 5 :** Remplacer les 2 séchoirs 50kg et 60kg, par des séchoirs de 50kg (mini).
- **Lot 6 :** Proposer une solution pour le remplacement des 2 séchoirs 30kg et 35kg, par un séchoir par chargement par aspiration.
- **Lot 7 :** Remplacer la calandre duo 1200 JENSEN (vapeur) par une calandre gaz. L'engageuse et la plieuse existante du train de calandre reste en place. la calandre devra intégrer la communication (arrêt d'urgence, changement de programme et de vitesse) de l'engageuse et la plieuse existante de marque JENSEN (protocole cotas).
- Le fournisseur devra indiquer la consommation énergétique, électricité, gaz de chaque matériel
- Le démontage et l'évacuation du matériel vapeur

VII - ETENDUE DES PRESTATIONS

La totalité des prestations, fournitures et travaux nécessaires :

- À la fourniture, la livraison, la mise en place, l'installation et la mise en service de l'équipement.
- À la réparation des éventuels dégâts, détériorations...occasionnés de la livraison à la mise au point des équipements et au nettoyage des locaux après installations, travaux...
- À la protection des personnes pour l'exploitation et la maintenance des équipements, dispositifs inclus dans les matériels, installés spécifiquement pour l'implantation proposée et inclus dans l'offre ou devant être mis en œuvre à la demande de l'organisme extérieur qui sera chargé de vérifier les installations vis à vis de la réglementation sur la sécurité, pour assurer la conformité réglementaire.
- Aux essais techniques et de production, aux mises au point et mises en production ainsi qu'aux contrôles et vérifications techniques et de production hors intervenant(s) extérieur(s) sur la conformité des installations vis-à-vis de la sécurité (à la formation des agents de production et de maintenance) sont considérés comme étant à la charge du titulaire.

Aucune prestation, fourniture et travaux nécessaires à la réalisation du marché ne sont considérés à la charge du GCS, à l'exception de ceux éventuellement décrits et justifiés explicitement par le soumissionnaire dans son offre.

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'Art et conformément aux prescriptions des décrets, règlements et normes en vigueur à la date de l'offre, (normes H.Q.E. comprises ...).

Une formation sera proposée à l'équipe de production pour le fonctionnement du matériel. Une formation technique sera proposée à l'équipe de maintenance pour le fonctionnement du matériel et la maintenance préventive et corrective ainsi que les réglages.

VIII - CONTROLES, VERIFICATIONS TECHNIQUES ET DE PRODUCTION

Les contrôles et vérifications suivants seront susceptibles d'être effectués avant réception :

- Contrôle fonctionnel de l'ensemble des chaînes de traitement avec essais pour vérifications des engagements annoncés et contractés vis-à-vis des objectifs, des exigences et du respect des contraintes indiquées. Tout particulièrement vis-à-vis :
 - Contrôle des fonctionnalités et possibilités de réglages des matériels
 - Conformité aux caractéristiques et performances annoncées.
 - Contrôle qualitatif et quantitatif de la production.
 - Vérifications des caractéristiques techniques annoncées.
 - Conformités réglementaires et aux règles de l'art pour les travaux.
- Conformité quantitative et qualitative de la documentation et des plans :
 - ☞ Langue française et d'origine du constructeur en 2 exemplaires
 - ☞ Notices descriptives, d'exploitation, d'entretien, d'utilisation des logiciels
 - ☞ Schémas électriques, automatismes, pneumatiques...
 - ☞ Plans en 2 exemplaires (papier) et format Autocad

Les contrôles et vérifications suivants seront susceptibles d'être effectués après réception :

- Contrôle des puissances énergétiques (électricité, gaz,,), avec un engagement par le titulaire (Kw/heure)
- Contrôle de la productivité par matériel installé, avec un engagement par le titulaire (pièces/heure)

VISITE OBLIGATOIRE DES 2 BLANCHISSERIES LE MARDI 12 MAI 2026

De 10H30 à 11H30 : GBH 3 site de Roanne Boulevard des côtes, 42328 ROANNE

Tél +33 (0)4.77.44.36.29- Mail : christophe.vassy@ch-roanne.fr

De 14H00 à 15H00 : GBH 4 site d'Annonay ,2 Rue du bon Pasteur, 07100 ANNONAY

Tél +33 (0)4.75.67.35.25 - Mail : michael.walry@ch-ardecche-nord.fr